



6 ans pour maîtriser notre consommation d'énergie

*Plan Climat du
Conseil Général de la Vienne
2009 - 2014*

Préambule

Le Conseil général de la Vienne s'est engagé depuis la décentralisation dans une politique de protection de l'environnement et de développement durable à travers ses actions en faveur des espaces naturels sensibles, de l'eau, de l'agriculture, des déchets...

Pour s'inscrire pleinement dans les travaux du Grenelle de l'environnement et afin de poursuivre et amplifier ce travail, le Conseil général a décidé la mise en œuvre d'un programme d'actions « Lutte contre le changement climatique » dès 2008.

La mise en œuvre du programme vise la prise en compte des économies d'énergie et du développement durable dans le fonctionnement même du Conseil Général (commande publique, bâtiments départementaux, ...) mais aussi dans l'exercice de ces compétences (collège, transports scolaires et interurbains, déchets...) et dans l'aide qu'il apporte aux territoires (appui aux communes, aide à l'habitat social...).

Ce programme intègre des actions déjà engagées (exemple de l'aide au pôle Mobilité et Transport Avancés, du Plan « Déchets ») et propose des actions nouvelles en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables sur le territoire départemental.

Il se déroulera sur 6 années, entre 2009 et 2014, une durée quasi similaire à celle des contrats de projets Etat-Région.

Sommaire

Constat et objectifs.....	4
Tableau de synthèse des actions du programme.....	5
Incidences financières.....	6
Organisation.....	8
Les fiches actions.....	9
DIAGNOSTIC ET EVALUATION	10
1. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre.....	11
2. Suivi de l'état de l'environnement et évaluation des actions par les observatoires régionaux.....	12
ACTIONS RELEVANT DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL	13
3. Commande publique éco-responsable.....	14
4. Constructions départementales	15
5. Réduction et valorisation des déchets des services et des archives éliminables	17
6. Diminution des émissions de CO2 de la flotte de véhicules.....	18
7. Plan d'éco-mobilité.....	19
8. Maîtrise de la demande énergétique au travers des gestes quotidiens des agents	20
9. Boisement et protection de l'environnement.....	21
COMPETENCES OBLIGATOIRES DU CONSEIL GENERAL.....	22
10. Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables dans les collèges	23
11. Valorisation des produits agricoles locaux dans les cantines des collèges.....	25
12. Réduction et valorisation des déchets des collèges	26
13. Transports scolaires et interurbains	27
14. Valorisation du produit de l'entretien des haies en bord de routes départementales.....	28
15. Mise en œuvre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.....	29
COMPETENCES OPTIONNELLES OU EFFET DE LEVIER DU CONSEIL GENERAL	31
16. Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc public existant d'habitat social : expérimentation	32
17. Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc privé existant d'habitat	33
18. Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc public neuf d'habitat social	35
19. Diffusion de lampes basse consommation dans les foyers à faibles revenus	36
20. Conditionnalité des aides aux collectivités en fonction de l'incidence énergétique de leurs projets.....	37
21. Sensibilisation à l'aménagement et l'urbanisme durable	38
22. Guide pratique pour des zones de développement de l'éolien en Vienne (ZDE).....	39
23. Viennopôles.....	40
24. Aides pour les véhicules propres.....	41
25. Développement d'une filière bois énergie en Vienne	42
26. Valorisation des produits d'origine agricole dans l'éco-habitat	44
27. Soutien à la plateforme régionale de co-voiturage	46
28. Soutien au pôle de compétitivité MTA.....	47
SENSIBILISATION ET COMMUNICATION.....	48
29. Sensibilisation des habitants de la Vienne à la lutte contre le changement climatique	49
30. Communication et valorisation du programme d'actions.....	50

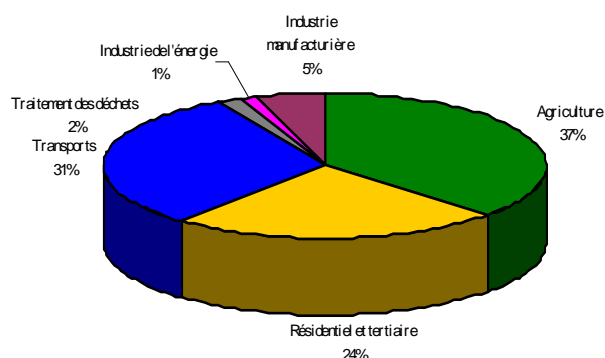
Constat et objectifs

Le constat : des émissions de gaz à effet de serre excessives

Données APCEDE/AREC, 2003 & 2008

En 2005, les émissions de gaz à effet de serre dans la Vienne s'élevaient à près de 3,8 millions teqCO₂ hors UTCF (Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt), soit environ 9 teqCO₂ par habitant.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la Vienne par secteur en 2005



Au niveau régional, la Vienne n'émet que 20% environ des gaz à effet de serre ce qui la place au 2^{ème} rang des départements de Poitou-Charentes. Elle demeure néanmoins loin des objectifs du protocole de Kyoto, avec une tendance à la hausse des émissions sur la période 1990/2005.

Energies renouvelables

Le Département le moins développé en énergies renouvelables du Poitou-Charentes

Hydraulique : 21 600 kW installés

Bois Energie : 17 519 kW installés

Eolien : 6 680 kW installés

Solaire photovoltaïque : 110 kWc

Solaire thermique : 7000 m² installés

(données APCEDE 2006 sur les installations subventionnées uniquement)

- 16 % des aides « Energie » de l'ADEME pour l'ensemble de la région sur la période 2004/2006
- aides de l'ADEME pour le bois énergie sur la Vienne par rapport à l'ensemble de la région pour la période 2000 – 2006 : 20% des dossiers et 10% de la puissance installées
- 17% des installations régionales de chauffe-eau solaires individuels
- 7% des installations régionales d'eau chaude collective solaire
- 22% de la production d'énergie éolienne autorisée en Poitou-Charentes

Les objectifs : une déclinaison du protocole de Kyoto au niveau local

- Lutter contre le changement climatique
- Renforcer l'exemplarité du Conseil Général
- Améliorer la qualité de vie des habitants de la Vienne
- Protéger le patrimoine naturel du département



Déclinaison pour la Vienne des objectifs du protocole de Kyoto :

Contribuer, avec tous les acteurs du département, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto*.

* Des objectifs plus précis pourront être définis à la suite de la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre.

Tableau de synthèse des actions du programme

Actions		Coût global	Calendrier
Diagnostic et évaluation			
1	<i>Diagnostic : Inventaire des émissions de gaz à effet de serre des services et sur l'ensemble du territoire départemental</i>	(60 K€)	2008
2	Suivi de l'état de l'environnement et évaluation des actions par les observatoires régionaux de l'ADEME	55 K€	2009-2014
Fonctionnement du Conseil Général			
3	Commande publique éco-responsable	200 K€	2009-2014
4	Constructions départementales	4 630 K€	2009-2014
5	Réduction et valorisation des déchets des services et des archives éliminables	0 K€	2009-2014
6	Diminution des émissions de CO ₂ de la flotte de véhicules	100 K€	2009-2014
7	Plan d'éco-mobilité	65 K€	2009-2013
8	Maîtrise de la demande énergétique au travers du fonctionnement quotidien des agents	15 K€	2009-2011
9	Boisements et protection de l'environnement	145 K€	2009-2014
Compétences obligatoires du Conseil Général			
10	Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables dans les collèges	6665 K€	2009-2013
11	Valorisation des produits agricoles locaux dans les cantines des collèges	255 K€	2009-2014
12	Réduction et valorisation des déchets des collèges	110 K€	2009-2014
13	Transports scolaires et interurbains	0 K€	2009-2014
14	Valorisation du produit de l'entretien des haies en bord de routes départementales	60 K€	2009-2011
15	Mise en œuvre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés	Pour mémoire	
Compétences optionnelles ou effet de levier du Conseil Général			
16	<i>Expérimentation pour la maîtrise et la réduction de la consommation d'énergie dans le parc public existant d'habitat social</i>	(100 K€)	2008
17	Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc privé existant d'habitat	350 K€	2009-2014
18	Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc public neuf d'habitat social	Redéploiement des aides	
19	<i>Diffusion de lampes basse consommation dans les foyers à faibles revenus</i>	(50 K€)	2008
20	Conditionnalité des aides aux communes en fonction de leur incidence énergétique	Redéploiement des aides	
21	Sensibilisation à l'aménagement et l'urbanisme durable	135 K€	2009-2014
22	<i>Guide pratique pour des zones de développement de l'éolien en Vienne</i>	(50 K€)	2008
23	Viennopôles	Pour mémoire	
24	Aides pour les véhicules propres	500 K€	2009-2013
25	Développement d'une filière bois énergie en Vienne	560 K€	2009-2014
26	Valorisation des produits d'origine agricole dans l'éco-habitat	115 K€	2009-2014
27	Participation à la plateforme régionale de co-voiturage	25 K€	2009-2014
28	Soutien au pôle de compétitivité MTA	Pour mémoire	
Sensibilisation et communication			
29	Sensibilisation des habitants de la Vienne à la lutte contre le changement climatique	110 K€	2009-2014
30	Communication et valorisation du programme d'actions	0 €	2009-2014
TOTAL sur la période 2009-2014		14 095 K€	

Incidences financières

Budget

Le montant prévisionnel du programme d'actions s'élève à **14 M€ sur 6 ans de 2009 à 2014 soit environ 2,3M€ par an.**

Considérant une reconduction des crédits inscrits en 2007 ou 2008 sur la période 2009-2014 et les aides identifiées, le **coût supplémentaire net du programme d'actions s'élève à 1,89 M€ soit 315 000€/an.**

Il est signalé que le coût estimé des actions correspond à l'investissement à réaliser et non au coût global prenant en compte les économies attendues par la mise en œuvre de certaines actions.

Ainsi, des économies importantes pourront être réalisées dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments du Conseil Général et des collèges, de l'optimisation de la flotte de véhicule ou encore de la réduction des consommables au sein des services. La réalisation du bilan carbone (cf. action n°1) devrait permettre d'apporter des éléments sur les économies possibles en interne.

Par ailleurs, les **crédits à redéployer entre 2009 et 2014 s'élèvent à 9,6 M€** et concernent la mise en place de conditions d'octroi des aides du Conseil général selon des critères environnementaux (aides du PADC, aides à la construction de logements sociaux).

Le tableau de la page suivante présente le détail par action des incidences financières du programme.

Financement prévisionnel

Les principaux financements mobilisables identifiés à ce jour sont :

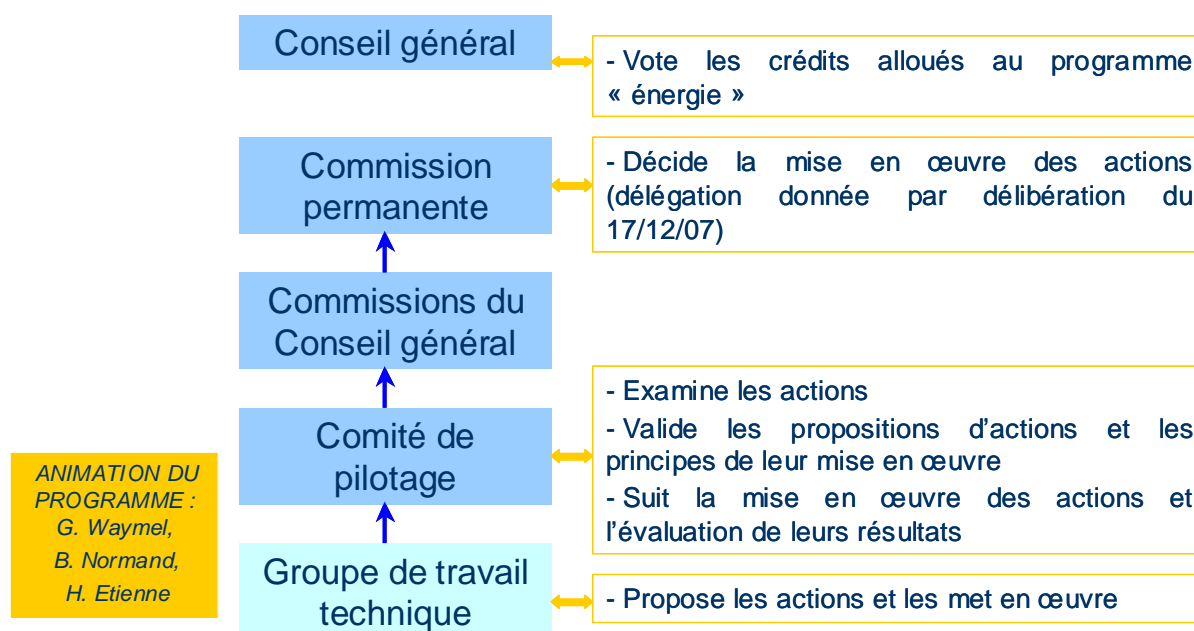
- le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) : ADEME / Région Poitou-Charentes dans le cadre du contrat de projet 2007/2013,
- la production et la vente de certificats d'économies d'énergie (CEE) aux fournisseurs d'électricité (SOREGIES, EDF),
- de manière plus ponctuelle, les financements européens, les aides de la région et de l'Etat à travers le Document Régional de Développement Rural de Poitou-Charentes.

Détails de l'incidence financière du programme par action

Actions		Coût global	Coût supplémentaire net*
Diagnostic et évaluation			
1	Diagnostic : Inventaire des émissions de gaz à effet de serre des services et sur l'ensemble du territoire départemental	Action 2008	
2	Suivi de l'état de l'environnement et évaluation des actions par les observatoires régionaux de l'ADEME	55 K€	55K€
Actions relevant du fonctionnement du Conseil Général			
3	Commande publique éco-responsable	200 K€	200 K€
4	Constructions départementales	4 630 K€	0 K€
5	Réduction et valorisation des déchets des services et des archives éliminables	0 K€	0 K€
6	Diminution des émissions de CO ₂ de la flotte de véhicules	100 K€	20 K€
7	Plan d'éco-mobilité	65 K€	0 K€
8	Maîtrise de la demande énergétique au travers du fonctionnement quotidien des agents	15 K€	15 K€
9	Boisements et protection de l'environnement	145 K€	0 K€
Compétences obligatoires du Conseil Général			
10	Maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables dans les collèges	6 665 K€	45 K€
11	Valorisation des produits agricoles locaux dans les cantines des collèges	255 K€	155 K€
12	Réduction et valorisation des déchets des collèges	110 K€	100K€
13	Transports scolaires et interurbains	0 K€	0 K€
14	Valorisation du produit de l'entretien des haies en bord de routes départementales	60 K€	0 K€
15	Mise en œuvre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés	Pour mémoire	
Compétences optionnelles ou effet de levier du Conseil Général			
16	Expérimentation pour la maîtrise et la réduction de la consommation d'énergie dans le parc public existant d'habitat social	Action 2008	
17	Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc privé existant d'habitat	350 K€	350 K€
18	Maîtrise et réduction de la consommation d'énergie dans le parc public neuf d'habitat social	Redéploiement des aides	
19	Diffusion de lampes basse consommation dans les foyers à faibles revenus	Action 2008	
20	Conditionnalité des aides aux communes en fonction de leur incidence énergétique	Redéploiement des aides	
21	Sensibilisation à l'aménagement et l'urbanisme durable	135 K€	135 K€
22	Guide pratique pour des zones de développement de l'éolien en Vienne	Action 2008	
23	Viennopôles	Pour mémoire	
24	Aides pour les véhicules propres	500 K€	0 K€
25	Développement d'une filière bois énergie en Vienne	560 K€	560 K€
26	Valorisation des produits d'origine agricole dans l'éco-habitat	115 K€	115 K€
27	Participation à la plateforme régionale de co-voiturage	25 K€	0 K€
28	Soutien au pôle de compétitivité MTA	Pour mémoire	
Sensibilisation et communication			
29	Sensibilisation des habitants de la Vienne à la lutte contre le changement climatique	110 K€	60 K€
30	Communication et valorisation du programme d'actions	0 €	0 K€
TOTAL		14 095 K€	1890 K€

*Coût supplémentaire net du programme : coût calculé en ne comptant que les nouveaux crédits à inscrire sur la période 2009-2014, en posant l'hypothèse que les crédits inscrits en 2007 ou 2008 seront reconduits chaque année.

Organisation



La composition **du comité de pilotage** est la suivante :

- Le Président de la commission en charge de l'environnement et du développement durable
- Les Vice-présidents des commissions en charge des domaines suivants : enseignement et recherche, transports, aménagement du territoire, agriculture, logement social, voirie, projets structurants
- Deux conseillers généraux
- Le Délégué régional de l'ADEME
- Le Président d'Habitat 86
- Le Président de Logiparc
- + Experts invités (Représentants des services du Conseil Général ou d'organismes extérieurs...)

La composition du **groupe de travail technique** est la suivante :

- DFAG : JP Lefevre, M. Mathé, C. Baudu
- Direction de l'éducation : LM. Da Silva, H. Ferré
- Direction des transports : P. Pichon
- DACDL : B. Kleijwegt
- DISS : B. Hummel
- DPDE : C. Guillaume
- DAEE : JL. Béal, M. Caud, JF. Laurent, B. Chesnel, B. Normand, CM. Genestar, H. Etienne
- DRRH : C. Chauvet
- Archives départementales : M. Jean, S. Hilaireau

Les **animateurs** coordonnent l'élaboration, la mise en œuvre du projet et en gèrent les aspects financiers : G. Waymel (DGSD), B. Normand (DAEE), H. Etienne (DAEE).

Les fiches actions

Pour chaque fiche « action », les éléments suivants sont présentés :

Les éléments de description de l'action

- les objectifs,
- une description,
- la forme de l'action : modalités d'intervention du Conseil Général (maîtrise d'ouvrage, financement...),

Les éléments de mise en oeuvre

- les acteurs impliqués :
 - o le pilote de l'action au sein du Conseil Général et les services concernés,
 - o les partenaires techniques et financiers pressentis,
- le calendrier de mise en oeuvre,
- les incidences financières,
 - o le coût estimé des opérations sur la durée du programme (6 ans),
 - o la part estimée du Conseil Général tenant compte des financements potentiellement mobilisables identifiés à ce jour,

Les éléments de suivi et d'évaluation

- la méthode de suivi,
- les indicateurs de suivi.

Les indicateurs de suivi seront précisés à l'avenir dans le cadre d'un travail partenarial avec l'AREC.



Diagnostic et évaluation

1. INVENTAIRE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

ACTION 2008, POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <p>-Evaluer la quantité et la répartition des émissions de gaz à effet de serre émises : par les services du Conseil général sur l'ensemble du territoire départemental</p> <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire externe) - Partenariat 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Evaluation quantitative des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des services du Conseil Général par un bilan Carbone et sur l'ensemble du territoire départemental par un inventaire au format préconisé par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.</p> <p>Elle permettra de disposer d'un état des lieux des émissions par type d'activités (bâtiments, déplacement des agents, fonctionnement des services et déchets en interne ; transport, habitat, agriculture, industrie pour le territoire).</p> <p>Le Bilan Carbone sera réalisée par un prestataire externe dans le cadre d'un marché public.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Hélène ETIENNE, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Ensemble des services du Conseil Général</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à effet de serre (OREGE), ADEME</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>2008</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 60 000 €</p> <p>Participation du Département : 40 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME / Région) : jusqu'à 70% de l'étude</p>

2. SUIVI DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ET EVALUATION DU PROGRAMME

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la quantité et la répartition des émissions de gaz à effet de serre émises sur l'ensemble du territoire départemental - Suivre l'efficacité globale du projet <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>La délégation régionale de l'ADEME a créé deux observatoires régionaux, l'un pour l'énergie et les gaz à effet de serre (en partenariat avec la région) et l'autre pour les déchets, qui est financé pour un quart par le Conseil Général de la Vienne.</p> <p>L'observatoire régional des déchets, composé d'une équipe de 5 agents, réalise une mission d'information et de veille pour les collectivités de la région. Cette mission sera largement renforcée car l'Observatoire sera chargé du suivi et de l'évaluation du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).</p> <p>Dans une moindre mesure, l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre évaluera et analysera chaque année l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans la Vienne et en région, notamment au regard des actions menées dans le cadre de ce programme.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>ADEME : Observatoire régional des déchets, observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre</p> <p>Hélène ETIENNE, DAEE (observatoire énergie) Bénédicte NORMAND, DAEE (observatoire déchets)</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : Service environnement et aménagement rural</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Conseils généraux de Charente, Deux-Sèvres, Charente Maritime</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>- 2009-2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 55 000 € Participation du Département : 55 000 €</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Participation du Conseil Général aux comités de pilotage des deux observatoires</p> <p>Transmission des résultats du suivi au Conseil Général</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Transmission chaque année du tableau de bord des déchets, des émissions de gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables en Vienne et en région</p> <p>Transmission des résultats de l'évaluation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le protocole qui sera défini en dernière étape de la révision du plan</p>



Actions relevant du fonctionnement du Conseil Général

3. COMMANDE PUBLIQUE ECO-RESPONSABLE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la prise en compte du développement durable dans la commande publique - Limiter les émissions de gaz à effet de serre générées pour la production de biens et de services consommés par le Département - Inciter les prestataires à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (en interne) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Introduire des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics au travers de deux démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et vérification des projets de marchés par des correspondants « social » (M. GRIGNARD, DISS) et « environnement énergie » (H. ETIENNE, DAEE) - Utilisation de critères environnementaux de manière expérimentale dans les marchés relatifs aux domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> o L'entretien des espaces verts o L'entretien et la rénovation des bâtiments hors collèges (les collèges sont traités dans une fiche particulière) o L'équipement et les consommables informatiques o L'entretien (ménages) o Les travaux d'impression o Le papier o Les cantines (Hôtel du Département et DISS) o Les produits publicitaires o Les travaux routiers <p>Dans le cadre des marchés, il pourra être laissé le choix aux élus entre une solution « classique » et une solution intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux. Les cahiers des charges devront être adaptés en conséquence (variante).</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Maguy MATHE, DFAG</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Ensemble des services « acheteurs » dont : DAEE (Service Environnement et Aménagement Rural, Urbanisme, Service Exploitation de la route, Affaires générales) DISS (Maison de la solidarité, Affaires générales) DFAG (service informatique, Affaires générales, reprographie) Cabinet (Cabinet et service communication)</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, Conseil régional, Réseau grand ouest commande publique et développement durable</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action déjà engagée : correspondant pour les critères sociaux - 2009-2014 <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 200 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>∅</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne et évaluation au bout des 3 ans</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution annuelle du nombre de marchés à critères sociaux et/ou environnementaux par rapport au nombre total de marchés passés au total, ainsi que dans les 7 secteurs expérimentaux identifiés pour l'environnement</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de GES évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

4. CONSTRUCTIONS DEPARTEMENTALES

DESCRIPTION											
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre du Conseil Général -Maîtriser la facture énergétique du Conseil Général <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>3 opérations permettront d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments du Département et de développer les énergies renouvelables :</p> <p><u>Affichage des performances énergétiques</u> Un diagnostic doit être réalisé sur l'ensemble des bâtiments en vue d'afficher leur performance énergétique, conformément à la réglementation. La réalisation de diagnostics approfondis permettra de définir de manière précise les actions à mener pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.</p> <p><u>Reconstruction, réhabilitation et réaménagement</u> Sont concernés la reconstruction des maisons de la solidarité de Montmorillon, Civray et Poitiers, l'agrandissement et la restauration de la DISS, la restauration de la Blaiserie et le réaménagement du bâtiment du 3 place Aristide Briand. Une assistance à maîtrise d'ouvrage en environnement permettra de construire ces projets de manière, d'une part, à dépasser la réglementation thermique et, d'autre part, à développer autant que possible les énergies renouvelables (chaudière bois, panneaux photovoltaïques,...). De plus, la consommation des bâtiments et leur intérêt environnemental seront pris en compte de manière globale à chaque étape des projets (utilisation d'éco-matériaux voire d'ossature bois, pas d'utilisation d'essences exotiques issues de la forêt primaire équatoriale, récupération des eaux pluviales, changement des huisseries,...).</p> <p><u>Installation de cellules photovoltaïques sur les toitures</u> Cette action comporte 2 étapes : une phase d'étude et une phase de mise en œuvre. L'installation de cellules photovoltaïques sur les toitures nécessite en effet des études approfondies pour étudier la faisabilité de telles installations. Une étude est actuellement en cours sur le site du Futuroscope. Sur la base des résultats de celle-ci, il pourra être proposé un diagnostic complémentaire spécifique aux bâtiments de l'Hôtel du Département notamment au regard des possibilités techniques et des contraintes architecturales (sites classés par exemple) avant une éventuelle mise en œuvre. Le diagnostic envisagera également les différentes possibilités d'organisation d'exploitation de cette production d'électricité (exploitation en régie, location des toitures à un exploitant externe,...).</p>										
MISE EN OEUVRE											
<p>Pilote :</p> <p>JP LEFEBVRE, DFAG</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DFAG, DISS (service des affaires générales), DAEE (service des affaires générales)</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, SERGIES, EDF</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p>	<p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Diagnostics énergétiques :</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Surcoût travaux bâtiments :</td> <td style="text-align: right;">3 200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic photovoltaïque :</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement photovoltaïque :</td> <td style="text-align: right;">1 300 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">4 630 000 €</td> </tr> </table> <p>Participation du Département : 3 265 000 € (à préciser)</p> <p>Il est rappelé que les travaux de réhabilitation des bâtiments</p>	Diagnostics énergétiques :	100 000 €	Surcoût travaux bâtiments :	3 200 000 €	Diagnostic photovoltaïque :	30 000 €	Investissement photovoltaïque :	1 300 000 €	TOTAL :	4 630 000 €
Diagnostics énergétiques :	100 000 €										
Surcoût travaux bâtiments :	3 200 000 €										
Diagnostic photovoltaïque :	30 000 €										
Investissement photovoltaïque :	1 300 000 €										
TOTAL :	4 630 000 €										

2009 à 2014	<p>permettront de réaliser des économies importantes (dépenses de chauffage réduites notamment) sur le long terme qui dépendront du niveau de performance énergétique exigé lors des travaux. Par ailleurs, une partie du coût des travaux pourra être compensée par la vente de certificats d'économie d'énergie.</p> <p>Par ailleurs, le coût de mise en place de cellules photovoltaïques sur les toitures pourra être totalement compensé par la vente de l'électricité produite.</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME/Région) : 50% des diagnostics énergétiques, SERGIES (Inv. Photovoltaïque, 100%), EDF ou SOREGIES (Certificats d'économie d'énergie)</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution de la facture énergétique des bâtiments Taux d'affichage des performances énergétique Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

5. REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS DES SERVICES ET DES ARCHIVES ELIMINABLES

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economiser l'énergie nécessaire pour produire et traiter les déchets - Augmenter le taux de valorisation des déchets des services à 40% en 2011 - Recycler l'ensemble des archives éliminables en 2008 - Renforcer l'exemplarité du Conseil Général dans le cadre de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés - Maîtriser le budget consacré aux fournitures <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>L'action porte sur la réduction et la valorisation (recyclage) des déchets des services d'une part et sur le recyclage des archives éliminables réglementairement d'autre part.</p> <p>Déchets des services Le programme mené de manière expérimentale à la DAEE sera généralisé à l'ensemble des services centraux du Conseil Général. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valoriser les déchets par la mise en place du tri sélectif des papiers, des cartons, des consommables informatiques et des piles en vue du recyclage et de s'assurer du recyclage effectif des déchets, - de réduire la consommation de papier, de cartouches d'encre et de tonner (paramétrage des imprimantes, diminution du nombre d'imprimantes individuelles, modification des fonctionnements,...). <p>Ce programme reposant entièrement sur la bonne volonté des agents, un accent particulier sera porté sur l'animation (expositions, expériences pédagogiques,...) et sur la gouvernance (groupe de travail, réunions,...)</p> <p>Destruction des archives Les Archives départementales et les différents services du Conseil Général sont amenés à détruire des archives à l'issue de leur durée de conservation réglementaire. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser le rassemblement des archives éliminables sur chaque site - faire procéder à leur destruction et intégrer dans les marchés correspondants, outre l'obligation de confidentialité, l'obligation de recyclage.
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Bénédicte NORMAND, DAEE Sylvie HILAIREAU, Archives départementales</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DFAG : Affaires Générales DAEE : Affaires Générales, chargée de mission auprès de la direction DISS : Affaires Générales Archives départementales</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, Comité 21, autres collectivités</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets des services : action déjà engagée à la DAEE - Archives : recyclage des archives éliminables des services situés en centre ville en 2008, extension possible à d'autres sites en 2009. <p>Incidences financières :</p> <p style="text-align: center;">Coût pris en compte pour le programme : 0€ (réalisation en interne sans crédits nouveaux)</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p style="text-align: center;">∅</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Evaluation du projet en interne au bout de 1 an, puis suivi annuel de l'évolution de la consommation des fournitures, de la gestion des déchets et de la motivation des agents par un questionnaire</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution annuelle du tonnage de déchets Evolution du taux de valorisation annuel des déchets Evolution annuelle du budget pour l'achat de papiers et de consommables informatiques Evolution du taux de recyclage annuel des archives Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

6. DIMINUTION DES EMISSIONS DE CO₂ DE LA FLOTTE DE VEHICULES

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de CO₂ générées par les véhicules du Conseil Général <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire externe) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Un diagnostic sera réalisé sur les véhicules afin d'analyser leur taux d'émissions, leur puissance, leur ancienneté et leur utilisation (kilomètres par an, moyenne des distances effectuées, nombre d'utilisateur,...).</p> <p>A partir de ce diagnostic, 3 types d'actions pourront être menées en fonction de l'utilisation des véhicules, dans le cadre du renouvellement du marché de véhicules qui arrive à échéance en avril 2009 :</p> <p>Sur l'ensemble des véhicules Acquisition de véhicules faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et peu consommateurs d'énergie : intégration du taux d'émissions de CO₂ comme critère de choix dans les marchés, suppression de la climatisation automatique.</p> <p>Véhicules de services Conduite urbaine : diminuer la puissance en généralisant les petites cylindrées, et encourager à prendre les transports en commun (mise à disposition de tickets de bus) Conduite sur route : privilégier les véhicules diesel HDI</p> <p>Véhicules spécifiques (navettes courriers, fourgon de la ZAC,...) Utilisation de véhicules électriques</p> <p>Enfin, une réflexion sera également menée sur la fréquence de renouvellement du parc pour limiter les émissions des véhicules anciens. Une formation à la conduite douce pour les agents amenés à utiliser régulièrement les véhicules de service peut être envisagée.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Jean Paul LEFEBVRE, DFAG Jean François LAURENT, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE, DFAG, DISS Ensemble des services utilisateurs</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, SOREGIES</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Etude préalable : 3 mois (2008 ou 2009) Mise en œuvre : 6 ans</p>	<p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : Acquisition de véhicules propres : 100 000 € TOTAL : 100 000 €</p> <p>La diminution des cylindrées des véhicules de service pourra générer une économie de l'ordre de 10% du budget « véhicules » du CG86.</p> <p>Participation du Département : 100 000 € (à préciser)</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME / Région) : aide à l'acquisition de véhicules électriques</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

7. PLAN D'ECO-MOBILITE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les impacts sur l'environnement des déplacements des agents du Conseil Général - Favoriser l'utilisation des transports collectifs ou des modes doux de déplacement <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (vacataire) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le Conseil Général mettra en place un plan de déplacement d'entreprises incluant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur les habitudes des agents - information et sensibilisation des agents - mise en place d'outils permettant d'éviter les déplacements - incitations à l'utilisation des modes de déplacement doux ou en transports collectifs (prise en charge par le Conseil général d'une partie du coût de l'abonnement aux transports collectifs en milieux urbain et interurbain) <p>Les incitations pourront être financières ou d'autres natures.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Jean Paul LEFEBVRE, DFAG, B. Campan, DRRH</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DFAG, DRRH, (Plan à coordonner avec la Préfecture de la Vienne).</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Communauté d'agglomération de Poitiers, Conseil Régional, ADEME, Comité 21</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Mise en place : 2008</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <p style="padding-left: 40px;">Etude : 0 € (en interne)</p> <p style="padding-left: 40px;">Mise en œuvre : 65 000 €</p> <p>TOTAL : 65 000 €</p> <p>Participation du Département : 65 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>∅</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi de l'évolution des modes de déplacement des agents, par le biais d'enquête ou du suivi des dispositifs mis en place par le Conseil Général</p> <p>Bilan à la fin des deux ans d'expérimentation par bâtiments (inclus les sites délocalisés de la DISS et de la DAEE)</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de personnes utilisant les dispositifs mis en place par le Conseil Général</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

8. MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE AU TRAVERS DES GESTES QUOTIDIENS DES AGENTS

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le fonctionnement au quotidien des bâtiments et des véhicules du Conseil Général - Diminuer de 8% la consommation d'électricité des services du Conseil Général - Maîtriser le budget du Conseil Général pour la consommation énergétique <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (régie) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Un questionnaire a déjà été réalisé pour sensibiliser les agents sur les émissions de gaz à effet de serre qu'ils génèrent au travers de leur fonctionnement quotidien au Conseil Général.</p> <p>Ce travail d'animation sera renforcé pour inciter les agents à adopter en particulier deux éco-gestes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimenter réellement les véhicules de service en GPL déjà équipés - Eteindre les appareils électriques (veille d'écran, éclairage) <p>De plus, la régulation des appareils sera automatisée autant que possible, en particulier pour diminuer le chauffage la nuit et en cas d'absence.</p> <p>Pour les agents, différents outils pédagogiques seront mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion en interne du guide d'évaluation environnementale - Courriel de sensibilisation des agents, articles dans Vienne@vous et création d'une rubrique « énergie » sur le forum intranet sur l'environnement dont l'accès sera élargi tous les agents - Diffusion d'une exposition de l'ADEME, plaquettes - Valorisation des agents et de leurs initiatives <p>Ce programme s'inspirera de l'expérience menée par la Commune de Rochefort/Mer.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Hélène ETIENNE, DAEE Jean Paul LEFEBVRE, DFAG</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : service route, service environnement et aménagement rural, service affaires générales</p> <p>DFAG : service affaires générales</p> <p>DISS : service affaires générales</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, Fondation Nicolas HULOT, Comité 21</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action déjà engagée : questionnaire - Durée de réalisation : 3 ans <p>Incidences financières :</p> <p style="text-align: center;">Coût estimé de l'opération : 15 000 € Participation du Département : 15 000 €</p> <p>Sur le long terme, la mise en œuvre de cette action devrait générer des économies compensant le coût de l'action.</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p style="text-align: center;">∅</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution annuelle de la consommation en électricité et en carburant, du budget nécessaire et de la quantité de gaz à effet de serre émise</p> <p>Proportion de la quantité de GPL consommée par rapport à l'essence</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

9. BOISEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION									
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité de la ressource en eau aux abords des puits de captage en eau potable et le long de l'hydrosystème - Développer le boisement des champs d'expansion de crues pour améliorer la lutte contre les inondations - Préserver le patrimoine naturel de la Vienne : restaurer les forêts alluviales, restructurer un maillage bocager et les corridors écologiques - Corrélativement, séquestrer une partie des émissions de gaz à effet de serre grâce à un projet innovant <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le Département de la Vienne se situe à la charnière de toutes les initiatives contribuant à la préservation d'une ressource en eau suffisante pour les habitants et de qualité. Il perçoit également au titre des espaces naturels sensibles, la TDENS, qui lui permet de mener des actions de préservation du patrimoine naturel.</p> <p>Afin de multiplier les effets de son action, un projet de programme de boisement dans la Vienne pourrait être l'occasion d'agir pour la préservation de la ressource en eau et de soutenir la lutte contre les gaz à effets de serre.</p> <p>Le projet de boisement devra donc répondre au moins aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéfiques environnementaux et sociaux du boisement, - mesurabilité de la quantité de carbone réellement séquestrée, - pérennité à long terme et adaptation au contexte local des collectivités. <p>Ces boisements seront en priorité situés sur des périmètres de protection de captage d'eau potable ou en zone inondable. A long terme, elles contribueront à restaurer la forêt alluviale, les haies.</p> <p>Enfin, en première approche, le nombre d'hectare à semer pourrait être de l'ordre de 3 à 5 ha par an pendant 3 ans, en intégrant les plantations de haies et de boisements subventionnées par le Conseil Général.</p>								
MISE EN OEUVRE									
<p>Pilote :</p> <p>Emilie BOISTARD, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : Service environnement et aménagement rural, affaires foncières</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Prosylva, CRPF, ONF, fondation Nicolas HULOT, Comité 21, Prom'haies,</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>- Durée de réalisation : 4 ans</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td>Frais d'études :</td> <td style="text-align: right;">15 000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition:</td> <td style="text-align: right;">90 000 €</td> </tr> <tr> <td>Frais de semis, de gestion :</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">145 000 €</td> </tr> </table> <p>Participation du Département : 128 000 € (pas de crédits nouveaux, mobilisation de la TDENS)</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>Financements à travers le DRDR Poitou-Charentes</p>	Frais d'études :	15 000 €	Frais d'acquisition:	90 000 €	Frais de semis, de gestion :	40 000 €	TOTAL :	145 000 €
Frais d'études :	15 000 €								
Frais d'acquisition:	90 000 €								
Frais de semis, de gestion :	40 000 €								
TOTAL :	145 000 €								
SUIVI et EVALUATION									
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Evaluation annuelle en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Ces indicateurs seront définis par le prestataire retenu pour mettre en œuvre ce projet</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>								



Compétences obligatoires du Conseil Général

10. MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES COLLEGES

DESCRIPTION

Objectifs recherchés :

- Diminuer les émissions de CO2 liées au fonctionnement des collèges
- Maîtriser le budget des collèges consacré à l'énergie
- Renforcer l'exemplarité du Conseil Général en matière d'énergie

Forme de l'action :

Maîtrise directe (pour partie en interne et pour partie confiée à des prestataires privés)

Description sommaire de l'action :

Cette action se décline en trois étapes :

- suivi de la consommation
- actions de sensibilisation
- investissement sur les bâtiments

1. Suivi de la consommation

La maîtrise de la demande énergétique nécessite au préalable de suivre finement la consommation de chaque source d'énergie dans chaque collège. Pour cela, un suivi est en train d'être mis en place en interne par la Direction des Collèges. Les données suivantes seront prochainement analysées :

- électricité : accès internet à l'historique sur deux ans des facturations EDF et SOREGIES
- gaz : accès internet aux facturations GDF
- fioul : transmissions des consommations annuelles par les collèges

Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les collèges présentant des dysfonctionnements en matière de consommation énergétique. Sur ces collèges pourront être mis en place des actions de sensibilisation et des travaux sur les bâtiments.

2. Actions de sensibilisation

Des actions de sensibilisation du personnel seront menées à raison de 7 collèges par an pendant 5 ans, sur l'ensemble des collèges dont le Conseil général à la charge. Elles seront axées sur les gestes à adopter au quotidien pour limiter la consommation d'énergie.

La sensibilisation des principaux, des responsables gestionnaires et des personnels TOS sera réalisée via :

- une première réunion technique avec les chefs d'établissement, leurs adjoints et les responsables gestionnaires
- un concours du collège le plus économe
- des formations par le CNFPT
- des actions dans les collèges à décliner précisément avec les personnels TOS

La sensibilisation des enseignants et des collégiens sera réalisées via :

- un concours de nouvelles sur le changement climatique
- une exposition de l'ADEME
- la diffusion d'une déclinaison pour les collégiens du guide d'évaluation environnemental
- des animations pédagogiques en classe

Des formations techniques des agents de la Direction de l'Education seront également à prévoir avec le CNFPT et l'ADEME sur les énergies renouvelables, l'isolation, les éco-matériaux et l'architecture bioclimatique.

3. Investissement dans les bâtiments des collèges

Des investissements seront réalisés dans les dix collèges identifiés lors du suivi des consommation comme les plus énergivores. Afin d'identifier quelles sont les parties des bâtiments générant le plus de déperditions, des diagnostic énergétiques précis seront réalisés. des diagnostics ont d'ores et déjà été réalisés en 2007 dans trois collèges.

En fonction des résultats de ces diagnostics, des travaux pourront être entrepris pour l'isolation des fenêtres, du toit et le changement des chaufferies. Par ailleurs, des investissements spécifiques seront également réalisés dans le cadre de la reconstruction de 2 collèges.

Isolation des fenêtres : En 2007, le remplacement de 1300 fenêtres a déjà permis d'économiser 5 à 6 GWh⁻¹. Cette action pourrait être reconduite en 2008 et 2009.

Isolation du toit : Lors du remplacement des toitures, en général des toitures terrasse, une attention particulière sera portée sur l'épaisseur et l'efficacité des matériaux isolants. A l'occasion de ces travaux, la location des terrasses pourra être proposée aux fournisseurs d'énergie pour l'installation de membranes photovoltaïques.

Changement des chaufferies : Un important programme de changement des chaufferies vient d'être achevé. Dans les 5 années à venir, environ 4 ou 5 chaufferies seront à remplacer. Une grille de critère sera réalisée pour évaluer la faisabilité et l'intérêt de les remplacer par des chaudières bois (coût, possibilité d'équipement couplé avec d'autres bâtiments autour (maison de retraite, mairie,...), conditions de stockage,...). Lorsque l'équipement d'une chaudière bois ne sera pas pertinent, une attention particulière sera portée pour adopter la solution la plus pertinente au point de vue environnemental. Environ 1GWh⁻¹ pourrait être économisé par chaudière remplacée.

Reconstruction de collèges : Le projet de reconstruction du collège Rabelais à Poitiers s'orientera autour de deux enjeux prioritaires : l'accès aux handicapés et la performance environnementale. En particulier, un effort particulier sera réalisé sur les économies d'eau (récupération d'eau pluviales, équipements économes) et l'énergie. Sans que la certification HQE soit souhaitée, il sera recherché des objectifs ambitieux en matière de consommation énergétique (par exemple inférieure à 50 ou 70 kW/h/an). L'installation d'une chaudière bois pourra être envisagée. Les travaux débiteront en 2008 pour une durée de 5 ans. Des travaux d'isolation des murs seront également envisagés lors de la rénovation / reconstruction du collège Jean Moulin à partir du diagnostic de performance énergétique réalisé.

Durant l'ensemble de ces travaux, une attention particulière sera portée sur la gestion des déchets de chantiers, en accord avec le plan de gestion des déchets du BTP.

MISE EN OEUVRE

<p>Pilote : Luis Manuel DA SILVA, Direction de l'éducation</p> <p>Services impliqués : Direction de l'éducation</p> <p>Partenaires techniques : ADEME, CAPEB, DDE (plan des déchets du BTP), Fondation Nicolas Hulot, Comité 21</p> <p>Calendrier prévisionnel : - Action déjà engagée pour partie - Calendrier de réalisation : 2009-2014</p>	<p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation (1 000 € par collège) : 45 000 € - diagnostic énergétique : 40 000 € - isolation des fenêtres : 1 800 000 € - isolation des toits : 2 280 000 € - changement des chaufferies : 1 000 000 € - surcoût environnemental pour la reconstruction de collèges : 1 500 000 € <p>TOTAL : 6 665 000 €</p> <p>Participation du Département : 5 441 000 €</p> <p>Il est rappelé que les travaux de réhabilitation des bâtiments permettront de réaliser des économies importantes (dépenses de chauffage réduites notamment) sur le long terme qui dépendront du niveau de performance énergétique exigé lors des travaux.</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME/Région) : diagnostic énergétique (50%), chaufferie bois (40%) Certificats d'économie d'énergie (EDF, SOREGIE) : travaux d'isolation</p>
--	---

SUIVI et EVALUATION

<p>Méthode de suivi : Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de diagnostics réalisés et de collèges traités par opération Evolution du budget consacré à l'énergie Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi</p>
--	---

11. VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX DANS LES CANTINES DES COLLEGES

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economie : ouvrir aux agriculteurs du département de nouveaux marchés rémunérateurs et créateurs de valeur ajoutée - Environnement : <ul style="list-style-type: none"> * diminuer les émissions de gaz à effet de serre par la réduction des transports, le choix des produits consommés et le mode d'agriculture dont ils sont issus * encourager les démarches de qualité et d'agriculture durable chez les fournisseurs <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire externe) - Financement 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>L'alimentation représente le 3^{ème} poste d'émissions de gaz à effets de serre dans les collèges selon les premiers bilans carbone réalisés en Vienne. Afin de diminuer cette incidence, une action s'inspirant largement de l'expérience réussie du Département de la Seine Maritime pourra être mise en place.</p> <p>Il s'agit d'approvisionner une fois par mois au moins les collèges du département en produits de qualité issus de l'agriculture de la Vienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic de la situation – étude de faisabilité et d'opportunité, - accompagnement de l'organisation d'un réseau de producteurs du Département pour approvisionner les collèges. Ces producteurs auront la particularité de s'inscrire dans des démarches de qualité et/ou d'agriculture durable afin de garantir la qualité des produits et la cohérence par rapport au projet global du Département, - mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et à la santé dans les collèges (exemple du pays des 6 Vallées et du collège de Lusignan).
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Claire Marie GENESTAR, DAEE Hélène FERRE, Direction de l'Education</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE, Direction de l'Education, Direction des Sports, DPDE</p> <p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Agriculture, organisation de l'approvisionnement : Chambre d'Agriculture, Réseau INPACT -Collèges : directeurs, gestionnaires et cuisiniers, parents d'élèves -Mission Alimentation Nutrition Poitou-Charentes -Actions d'éducation : CPIEs de la Vienne 	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Démarrage en 2008 avec une expérimentation dans 5 collèges, poursuite sur les 6 années suivantes</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 2008 : diagnostic de la situation sous-traité à un organisme spécialisé et premières actions : 25 000€ Mise en œuvre : 230 000€ sur 6 ans TOTAL : 255 000 €</p> <p>Participation du Département : 255 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>Chambre d'agriculture</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Le suivi sera réalisé par des réunions d'un Comité de Pilotage regroupant les partenaires techniques et différentes directions du Conseil Général : DAEE, Direction de l'Education, Direction des Sports, DISS (l'action peut s'étendre à terme aux maisons de retraite, de petite enfance...)</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de collèges participant à l'opération</p> <p>Exploitations entrant ou poursuivant une démarche d'agriculture durable suite à cette opération</p> <p>Effet de levier économique : chiffre d'affaire engendré par exploitation/€ investi par la collectivité.</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

12. REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS DES COLLEGES

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economiser l'énergie nécessaire pour produire, traiter les déchets et fabriquer les matériaux - Augmenter le taux de valorisation des déchets des collèges à 20% en 2011 (inférieur à 5% actuellement) - Renforcer l'exemplarité du Conseil Général dans le cadre de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire externe) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Un programme et de valorisation des déchets sera mis en œuvre sur les 45 collèges de la Vienne par un prestataire externe, à partir des conclusions des bilans carbone déjà réalisés par quelques collèges.</p> <p>Il concernera les types de déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déchets organiques (cantines, entretien des espaces verts), - les papiers, cartons et les consommables informatiques, - les déchets toxiques des laboratoires, - les déchets électriques et électroniques. <p>Ce projet sera mené en partenariat étroit avec le personnel TOS et les équipes pédagogiques. Les élèves seront associés autant que possible.</p> <p>Il se décomposera en quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des déchets de 5 collèges représentatifs (1 en zone urbaine, 1 en zone rurale, 3 intermédiaires) : 4 mois - Définition d'un programme d'actions et de sensibilisation : 4 mois - Mise en œuvre : 2 ans - Evaluation : 2 mois
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Bénédicte NORMAND, DAEE Hélène FERRE, Direction des collèges</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : service environnement et aménagement rural Direction des collèges</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, Comité 21</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Durée de réalisation : 2009-2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <p>Etude préalable et actions de sensibilisation : 20 000 € Mise en œuvre (2000 € par collège) : 90 000 €</p> <p style="text-align: center;">TOTAL : 110 000 €</p> <p>Participation du Département : 100 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME / Région)</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Evaluation au bout des deux ans par le prestataire externe</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Taux de valorisation des déchets par type de déchets et par collège</p> <p>Evolution annuelle du budget consacrée à l'achat de papiers et de consommables informatiques ; ainsi qu'à la gestion des déchets</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

13. TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les habitants de la Vienne à l'utilisation des bus départementaux - Diminuer l'incidence écologique du parc de véhicules de transports en commun <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement - Incitation, soutien technique 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Volet transports interurbains Le Conseil Général incitera, par le biais de son schéma des lignes régulières de transports, à l'utilisation des transports en commun, au travers de trois orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuration du réseau, - mise en place d'une tarification plus incitative et plus intégrée (multimodalité), - renforcement du transport à la demande. <p>Volet transports scolaires Les marchés de transports scolaires pourraient également contenir des critères environnementaux. Une réflexion pourra être menée dans ce sens à partir de 2011 lors du lancement des nouveaux marchés.</p> <p>Volet transversal Des actions d'accompagnement des prestataires potentiels et des entreprises concourant aux marchés publics seront mises en place.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Patrick PICHON, Direction des transports</p> <p>Services impliqués : Direction des transports DFAG, cellule des marchés</p> <p>Partenaires techniques : ADEME</p>	<p>Calendrier prévisionnel : Calendrier prévisionnel : 2009-2014</p> <p>Incidences financières : Coût pris en compte pour le programme : 0€</p> <p>Partenaires financiers pressentis : ∅</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi Schéma des lignes régulières : suivi annuel de l'incidence environnementale</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Fréquentation du réseau des lignes régulières et du transport à la demande</p> <p>Part « propre » du parc de véhicules de transports collectifs Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p> <p>Nombre de voyageurs x km</p>

14. VALORISATION DU PRODUIT DE L'ENTRETIEN DES HAIES EN BORD DE ROUTES DEPARTEMENTALES

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer l'incidence énergétique du Conseil Général par la valorisation des déchets -Contribuer au développement des filières de valorisation des déchets de bois en Vienne -Améliorer la prise en compte de l'environnement dans la gestion du patrimoine routier départemental <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Une étude sera réalisée pour évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une valorisation matière (compostage) ou énergie (bois énergie) du produit de l'entretien des haies en bord de routes départementales.</p> <p>Cette étude analysera en particulier les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité et qualité de produit de l'entretien des haies - Possibilités techniques de valorisation - Faisabilité réglementaire et économique - Bilan du projet en terme d'émission et d'économies de gaz à effet de serre <p>Menée en partenariat étroit avec la FRCUMA qui mène la même démarche pour les haies des parcelles agricoles, cette étude permettra la proposition d'un programme d'action concret qui sera d'abord réalisée de manière expérimentale pendant 2 ans.</p> <p>En fonction du bilan de cette expérience, elle sera ou non reconduite de manière pérenne.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Claire Marie GENESTAR, DAEE Jean Louis BEAL, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : Service Environnement et aménagement rural, service entretien et exploitation de la route, subdivisions DPDE</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>FRCUMA, CETRA, ADEME, Lycée agricole de Montmorillon, Conseil Général de Charente Maritime ?, Prom'haies</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de réalisation : 3 ans - Début : 2009 <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <p style="padding-left: 40px;">Etude préalable : (cf. fiche n°26)</p> <p style="padding-left: 40px;">Mise en œuvre : 60 000 €</p> <p style="padding-left: 40px;">TOTAL : 60 000 €</p> <p>La revente ou l'utilisation des déchets de bois génèrera une recette ou des économies d'achat</p> <p style="text-align: center;">Participation du Département : 60 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>Financements à travers le DRDR Poitou-Charentes, CUMA</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Evaluation à la fin deux ans d'expérience à définir lors de l'étude préalable du projet</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>A définir plus précisément lors de l'étude préalable au projet</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

15. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

POUR MÉMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à la production, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe pour certaines actions - Financement - Incitation, soutien technique 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le Département de la Vienne a pris la compétence d'élaboration du Plan Départemental d'Élimination des déchets Ménagers et Assimilés. Le programme d'actions a été validé par la commission du plan début 2008 : 40 actions ont été retenues. Ces actions seront mises en œuvre par de multiples maîtres d'ouvrages.</p> <p>Le plan « déchets » sera approuvé par arrêté préfectoral.</p> <p>Toutes les actions proposées par le projet de plan « déchets » ne sont pas reprises ici, d'une part, par souci de synthèse, bien qu'une grande partie d'entre elles concoure aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le département, et, d'autre part, car le plan n'a pas encore été approuvé.</p> <p>Les actions portent notamment sur :</p> <p>La prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement du compostage domestique - limitation des Courriers Non Adressés (COUNA) - incitation à la réutilisation et à la réparation - promotion d'une consommation responsable - développement d'une redevance incitative. - développement de l'éco-conception et la limitation des déchets des entreprises. - diminution de la nocivité des déchets - ... <p>Le tri et la valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - tri et valorisation des recyclables secs (optimisation des déchetteries, sensibilisation, tri porte à porte...) - tri et valorisation des recyclables organiques (optimisation des plateformes, développement des traitements mécano-biologique, de la collecte...) - valorisation des déchets industriels banals - valorisation énergétique <p>Le coût de la gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance de la composition des coûts - maîtrise des coûts de collecte et de traitements <p>L'optimisation des conditions sanitaires et environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - transports (véhicules propres...) - déchets d'activités de soin à risque infectieux (filiale de collecte...) - résorption des anciennes décharges <p>L'emploi L'information du public Les capacités de stockage</p>

MISE EN OEUVRE	
Pilote : Bénédicte NORMAND, DAEE	Calendrier prévisionnel : 2008 à 2018
Services impliqués : DAEE	Incidences financières : <i>Pour mémoire :</i> Coût estimé de l'opération : 20 400 000 € sur 6 ans Participation du Département : 6 420 000 € sur 6 ans
Partenaires techniques : ADEME, Membres de la Commission du plan, EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets	Pour mémoire, le coût de la mise en œuvre du Plan « déchets » est estimé à 34,3 M€ sur 10 ans. En première approche, le plan de financement sur 10 ans pourrait être le suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil général : 31% (10,7M€) - EPCI : 10% (3,5M€) - FREE : 6% (2M€ sur 10 ans soit 1,2 M€ sur 6 ans) - ADEME : 3% (1 M€) - Autres : 49% (16,8 M€)
SUIVI et EVALUATION	
Méthode de suivi : En cours d'élaboration dans le cadre de la révision du plan	Indicateurs de résultats : En cours d'élaboration dans le cadre de la révision du plan Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)



Compétences optionnelles ou effet de levier du Conseil Général

- ✘ Habitat social
- ✘ Appui aux collectivités
- ✘ Appui aux particuliers
- ✘ Développement des filières

16. MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LE PARC PUBLIC EXISTANT D'HABITAT SOCIAL : EXPERIMENTATION

ACTION 2008, POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'énergie en réhabilitant le parc public d'habitat social ancien - Déterminer les opérations les plus efficaces (rapport coût/gaz à effet de serre évité/diminution de la facture énergétique pour les usagers) <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Une opération pilote de réhabilitation de logements sociaux sera menée avec Habitat 86 dans une optique de réduction de la consommation énergétique des logements.</p> <p>Des actions innovantes seront privilégiées pour la réhabilitation des logements (système passif, façade « double peau » par exemple). Des études précises devront être menées pour définir les techniques les plus appropriées.</p> <p>L'impact de l'opération fera l'objet d'une évaluation avant son éventuelle démultiplication</p> <p>Enfin, ce projet sera réalisé en cohérence avec les autres démarches menées en Vienne (appel à projets de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes sur les bâtiments « basse consommation », projet de prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et du Conseil Régional).</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Michel Caud (DAEE)</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Service urbanisme logement</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME Habitat 86 SOREGIES</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>- 2008</p> <p>Incidences financières :</p> <p style="padding-left: 40px;">Coût estimé de l'opération : 100 000 € (études)</p> <p style="padding-left: 40px;">Participation du Département : 100 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>FREE (ADEME/région) si l'opération est jugée innovante</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Diagnostic de l'existant (consommations énergétiques des habitants des logements).</p> <p>Suivi annuel des factures énergétiques collectives et individuelles (sur un échantillon représentatif)</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Pourcentage moyen de réduction de la facture énergétique</p> <p>Montant moyen de la réduction de la facture énergétique sur 5 ans rapportée au coût moyen de l'opération par logement</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

17. MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LE PARC PRIVE EXISTANT D'HABITAT

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation d'énergie en réhabilitant le parc privé d'habitat ancien - Rendre plus attractif les dispositifs existants et les renforcer pour les personnes en difficulté <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Actuellement, les travaux dans l'habitat privé pour l'isolation et le développement des énergies renouvelables sont déjà subventionnés. Deux éléments contribuent encore à limiter ces travaux en Vienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le délai de plus d'un an entre le financement des travaux et le versement du crédit d'impôt, dont le montant varie de 200 à environ 4000 €, - le coût à la charge du propriétaire reste trop important pour les foyers à très faible revenu, bien que la facture d'énergie soit régulièrement une cause de déséquilibre des budgets les plus modestes. <p>Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions sociales, de logement et d'environnement, le Conseil général de la Vienne mettra en place deux types d'actions :</p> <p>1. Avance du crédit d'impôt</p> <p>Le crédit d'impôt accordé aux particuliers sera avancé par le Conseil Général à partir d'un montant minimal à définir selon des critères précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires occupants : conditions de ressources à définir avec la DISS et l'ANAH - Propriétaires bailleurs, louant à des ménages identifiés par le comité de gestion du fond de précarité des impayés d'énergie : critères à définir avec le comité de gestion (DASS, DISS, CAF notamment) <p>Les conditions de gestion, de versement et de recouvrement de cette avance seront élaborées en partenariat avec le Trésor Public.</p> <p>2. Diagnostic et incitations aux travaux de maîtrise de l'énergie dans le cadre du fond de précarité des impayés d'énergie</p> <p>Les impayés d'énergie des ménages en difficulté sont financés par un fond de précarité qui est géré par la DASS avec un comité de pilotage auquel participe la DISS.</p> <p>Une partie de ces impayés est due au manque d'isolation et aux moyens de chauffage onéreux des logements. La CAF mène depuis plusieurs années des diagnostics et des conseils pour des travaux sur ces logements. Cette action pourrait être renforcée par le Conseil Général, selon des modalités à définir avec les acteurs concernés et éventuellement par une partie de ce fond de précarité</p>

MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Michel Caud, DAEE Emmanuelle GUILLARD, DISS</p> <p>Services impliqués : DAEE : Service urbanisme/logement, environnement et aménagement rural DISS</p> <p>Partenaires techniques : ANAH, Trésor public, DASS, CAF, ADEME, SOREGIES</p>	<p>Calendrier prévisionnel : - 2009 à 2014</p> <p>Incidences financières : Coût estimé de l'opération :</p> <p>Fond d'avance du crédit d'impôt (sur la base de 250 foyers pour un crédit d'impôt en moyenne de 2 000 €), en prenant en compte le contentieux : 525 000 €, génère une recette de 500 000 €</p> <p>Frais de gestion du fond : 25 000 €</p> <p>Diagnostic et incitations aux travaux de maîtrise de l'énergie dans le cadre du fond de précarité des impayés d'énergie : 300 000 €</p> <p>TOTAL : 350 000 €</p> <p>Participation du Département : 350 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis : ANAH, Fond de précarité des impayés d'énergie,</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Suivi annuel en interne et bilan au terme des 6 ans de l'opération</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de foyers bénéficiant du dispositif</p> <p>Evolution du budget annuel de l'opération</p> <p>Taux de recouvrement de l'avance</p> <p>Pourcentage moyen de réduction de la facture énergétique</p> <p>Montant moyen de la réduction de la facture énergétique sur 10 ans rapportée au coût moyen de l'opération par logement</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

18. MAITRISE ET REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LE PARC PUBLIC NEUF D'HABITAT SOCIAL

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et/ou réduire la consommation d'énergie dans le parc public d'habitat social neuf - Prendre en compte l'objectif de maîtrise de la consommation d'énergie en amont des projets- <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement sous condition de prise en compte de critères environnementaux 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Dans le cadre de son action en matière de social et de logement, le Conseil Général est un partenaire technique et financier incontournable pour les maîtres d'ouvrage du parc public d'habitat social.</p> <p>Afin d'inciter ces maîtres d'ouvrage à tenir compte d'objectifs de maîtrise énergétique et de développement durable, le Conseil Général instaure des conditions d'octroi de subvention pour la construction du parc public neuf d'habitat social.</p> <p>Ces critères définis dans le cadre de la politique logement du Conseil Général sur les opérations innovantes portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation des surfaces et l'abaissement des coûts - la qualité d'insertion dans l'environnement et la qualité architecturale <ul style="list-style-type: none"> o simplicité, volume s'insérant dans l'environnement o implantation sur la parcelle o matériaux nouveaux, espaces nouveaux (jardin d'hiver...) o adaptabilité des espaces intérieurs o Traitement des espaces extérieurs, VRD de façon innovante, - la construction bioclimatique permettant un abaissement des coûts de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> o systèmes passifs d'apport solaire en hiver o orientations et dispositions des différents espaces de vie - la maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> o chauffage performant o récupération des eaux <p>Le montant de l'aide peut ainsi être fonction du niveau de prise en compte de ces critères.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Michel Caud, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Service urbanisme / logement</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, ANRU, Collectivités locales, Bailleurs sociaux, SOREGIES</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Elaboration des critères : 2008 Mise en œuvre : 2009 à 2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 0 € : redéploiement des aides</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Bilan en interne en 2010 à mi-parcours puis en 2013</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution du nombre et du montant des subventions accordées</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

19. DIFFUSION DE LAMPES BASSE CONSOMMATION DANS LES FOYERS A FAIBLES REVENUS

ACTION 2008, POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la demande énergétique en Vienne - Aider les foyers à faible revenu à maîtriser leur incidence environnementale et leur budget consacré à l'énergie <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (régie) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Dans le cadre du protocole signé avec EDF, et en échange de certificats d'économie d'énergie obtenus grâce aux travaux de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine départemental, 20 000 lampes basse consommation seront fournies par EDF.</p> <p>Ces lampes seront distribuées, dans le cadre d'une convention avec Habitat 86, aux personnes occupant les logements sociaux dont l'office est propriétaire.</p> <p>La distribution de ces ampoules s'accompagnera d'une démarche de sensibilisation, par exemple, par la remise du guide d'évaluation environnemental du Conseil Général.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Direction de l'éducation, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : Service Urbanisme / logement, service environnement et aménagement rural DISS</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>EDF, ADEME, Habitat 86</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>- 2008</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération : 50 000 €</p> <p>Participation du Département : 0 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>EDF (certificats d'économie d'énergie)</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Bilan en interne en 2010 à mi-parcours puis en 2013</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de lampes distribuées et de foyers bénéficiaires</p> <p>Satisfaction des bénéficiaires</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

20. CONDITIONNALITE DES AIDES AUX COLLECTIVITES EN FONCTION DE L'INCIDENCE ENERGETIQUE DE LEURS PROJETS

DESCRIPTION					
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les maîtres d'ouvrage à construire des bâtiments économes en énergie et utilisant des énergies renouvelables. <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage - Financement 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Dans le cadre de la refonte des aides du programme d'aide au développement des collectivités prévu en 2008, des critères seront définis pour éco-bonifier ou inféoder des subventions au regard de l'incidence énergétique des projets. Ces derniers concerneront les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constructions et mobilier (notamment par rapport aux bois exotiques) - Urbanisme (réalisation par exemple de plans de développement durable dans le cadre de la création de réserves foncières) - Transport de matériel ou de personne - Gestion des déchets - Eclairage publique 				
MISE EN OEUVRE					
<p>Pilote :</p> <p>Béatrice KLEJWEIGT, DACDL Hélène ETIENNE, DAEE DAEE, ATD ou Vienne Service (thermicien)</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DACDL, DAEE : service environnement et aménagement rural, service urbanisme-logement, ATD, Vienne Service</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, Comité 21</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refonte du PADC : 2008 - mise en œuvre : 2009 à 2014 <p>Incidences financières :</p> <p style="text-align: right;">Coût estimé de l'opération :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Refonte des aides du PADC :</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> </table> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p style="text-align: center;">∅</p>	Refonte des aides du PADC :	0 €	Total :	0 €
Refonte des aides du PADC :	0 €				
Total :	0 €				
SUIVI et EVALUATION					
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution du nombre et de la nature des projets financés et/ou accompagnés techniquement</p> <p>Nombre d'opérations exemplaires réalisées</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>				

21. SENSIBILISATION A L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME DURABLE

DESCRIPTION									
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte du développement durable en matière d'urbanisme et d'habitat - Inciter les partenaires du Conseil Général à prendre en compte cette problématique <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le Conseil Général incitera les collectivités et aménageurs à la prise en compte des problématiques du développement durable dans les opérations d'aménagement (ZAC, lotissements par exemple) et d'urbanisme (quartier durable) ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme.</p> <p>Pour cela, le Conseil Général pourrait mener différents types d'actions selon 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation : formation spécifique pour le personnel de l'agence technique départementale, le service urbanisme et les subdivisions du Conseil Général ainsi que pour le personnel technique des communes et communautés de communes, - La sensibilisation et le porté à connaissance des bonnes pratiques aux communes : <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'échanges d'expériences pour valoriser les opérations innovantes menées au sein du département à destination des élus, des agents des collectivités locales, des maîtres d'œuvres, des professionnels du BTP, - mise à disposition pour les communes d'une information synthétique sur la construction bioclimatique (plaquette de communication pour les particuliers) - appui technique apporté par le Conseil Général pour les communes dans le cadre de leur projet d'aménagement, l'élaboration de leur document d'urbanisme, la construction ou réhabilitation (cf. fiche 20 également : recrutement d'un thermicien) 								
MISE EN OEUVRE									
<p>Pilote :</p> <p>Michel CAUD, DAEE Carole VIBET, DRRH</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE : Service urbanisme logement, service environnement et aménagement rural Agence technique départementale Vienne service</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>ADEME, CNFPT, CAPEB, Chambre des métiers et de l'artisanat</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>2009 à 2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Formation :</td> <td style="text-align: right;">90 000 €</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des expériences du CG :</td> <td style="text-align: right;">30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Information :</td> <td style="text-align: right;">15 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">135 000 €</td> </tr> </table> <p>Participation du Département : 135 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>pas de financement potentiel identifié à ce jour</p>	Formation :	90 000 €	Valorisation des expériences du CG :	30 000 €	Information :	15 000 €	TOTAL :	135 000 €
Formation :	90 000 €								
Valorisation des expériences du CG :	30 000 €								
Information :	15 000 €								
TOTAL :	135 000 €								
SUIVI et EVALUATION									
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Taux de participation aux formations</p>								

22. GUIDE PRATIQUE POUR DES ZONES DE DEVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN VIENNE

ACTION 2008, POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés : -Développer les énergies renouvelables en Vienne</p> <p>Forme de l'action : - Maîtrise directe (prestataire)</p>	<p>Description sommaire de l'action : Afin de soutenir les communautés de communes et d'agglomération pour la création de zones de développement de l'éolien, le Conseil Général a décidé de réaliser un guide pratique pour des zones de développement de l'éolien (ZDE) en Vienne en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement de la Vienne.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Hélène ETIENNE, DAEE</p> <p>Services impliqués : DAEE : service environnement et aménagement rural</p> <p>Partenaires techniques : SIEEDV, ADEME, DRIRE, Comité régional de l'éolien, Association régionale des développeurs de l'éolien, Communautés de communes du Pays Montmorillonnais et du Vouglaisien</p>	<p>Calendrier prévisionnel : - 2008</p> <p>Incidences financières : Coût estimé de l'opération : 50 000 € Participation du Département : 25 000 €</p> <p>Partenaires financiers presentis : SIEEDV : 25 000 € (acquis)</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Evaluation annuelle pendant 5 ans en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats : Nombre de demandes de ZDE déposées et de création de ZDE par an par rapport aux zones définies par le guide pratique</p> <p>Evolution de la production d'énergie éolienne en Vienne</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

23. VIENNOPOLES

POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la problématique environnementale dans la réalisation de zones d'activités d'intérêt départemental - Rendre attractive ces zones d'activités pour les entrepreneurs grâce à une attention particulière sur le cadre de travail <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'accompagnement pour les entrepreneurs - Incitation, soutien technique 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le dénominateur commun des Viennopôles, projet sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes, est la qualité environnementale.</p> <p>La réflexion en cours sur la mise en place d'une politique d'aide à l'aménagement de zones d'activités structurantes sur le territoire départemental intégrera une dimension environnementale forte. La réflexion pourra porter notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la part forte des espaces verts et paysagers, - sur l'intégration des bâtiments dans l'espace, - sur la réalisation de bâtiments économe en énergie, - sur la collecte des déchets et sur les réseaux d'assainissement et de collecte d'eaux de pluie, sur l'éclairage public, - sur les déplacements , - sur l'utilisation d'énergies renouvelables. <p>A cet effet, une charte spécifique sera réalisée pour définir les caractéristiques auxquelles devront répondre les projets.</p> <p>Par ailleurs, l'aménagement de la ZAC du Futuroscope prend également en compte le développement durable.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>DACDL, DPDE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE, DACDL, DPDE</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Communes</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>2008 : élaboration de la charte Mise en œuvre : 2009 - 2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût estimé de l'opération pris en compte pour ce programme : 0 €</p>
SUIVI et EVALUATION	
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de zones réalisées Commercialisation des parcelles</p>

24. AIDES POUR LES VEHICULES PROPRES

DESCRIPTION	
<p>Objectif recherché : - Inciter les habitants de la Vienne à utiliser des véhicules propres</p> <p>Forme de l'action : - Financement</p>	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Aides aux particuliers Le Département attribue une aide financière de 1 000 euros aux particuliers de la Vienne, propriétaires ou locataires d'un véhicule fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen du gaz de pétrole liquéfié (GPL), du gaz naturel véhicule (GNV) ou de l'énergie électrique.</p> <p>Il attribue également une aide de 300 € pour l'acquisition, la location ou l'équipement de véhicules fonctionnant au super Ethanol E85.</p> <p>Une réflexion sera menée sur l'aide aux véhicules propres pour adapter si nécessaire celle-ci aux avancées technologiques réalisées et aux connaissances acquises depuis son instauration.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Bruno BOURGEOIS, DFAG</p> <p>Services impliqués : DFAG DAEE : Service environnement et aménagement rural DACDL</p> <p>Partenaires techniques : ADEME</p>	<p>Calendrier prévisionnel : - Action déjà engagée</p> <p>Incidences financières : <u>Aides aux particuliers</u> Coût estimé de l'opération : 100 000 € par an Participation du Département : 100 000 € par an</p> <p>TOTAL : 500 000 €</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Suivi annuel en interne</p>	<p>Indicateurs de résultats : Nombre d'aides versées</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

25. DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE BOIS ENERGIE EN VIENNE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le bois énergie en Vienne, dans des proportions au moins comparables à celle des autres départements du Poitou-Charentes <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe - Financement - Incitation, soutien technique 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Afin de développer la filière bois énergie en Vienne, le Conseil Général mènera deux types d'actions, à l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des collectivités locales - des acteurs de la filière d'approvisionnement <p>1. Deux actions à l'attention des collectivités locales</p> <p>Une subvention de 20% plafonnée à 25 000 € sera apportée, sous conditions d'octroi à définir, aux projets de chaudières bois des collectivités. Cette aide, inférieure à celle la Charente Maritime et équivalente à celle des Deux-Sèvres, devrait avoir un effet levier indispensable pour compléter les autres aides déjà existantes.</p> <p>Par ailleurs, un programme de formation et de sensibilisation des collectivités et de l'Agence Technique Départementale sera mise en place (visite de sites, journées d'information,...) en lien avec l'ADEME et le CNFPT.</p> <p>2. Cinq actions pour le développement de la filière d'approvisionnement</p> <p>Les possibilités d'actions du Conseil Général dans ce domaine sont plus limitées car il s'agit d'une filière d'acteurs privés soumis à concurrence.</p> <p>Néanmoins, cinq pistes sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic du gisement de déchets bois des scieries de la Vienne et étude de faisabilité technique et économique de commercialisation de bois décheté, en lien avec Futurobois, - valorisation des déchets de l'entretien des haies en bord de route départementale (cf fiche action n°15), - analyse des possibilités de valorisation des déchets de bois de l'entretien de la végétation rivulaire par les syndicats de rivières, déjà financés par le Conseil Général, - réalisation d'une charte départementale sur la qualité des plaquettes et des granulés bois, en lien notamment avec le CRPF et le pôle d'excellence rurale du Pays Civraisien. Cette action se complètera d'une réflexion sur la restructuration de la forêt privée et sur le taillis très courte rotation, - Valorisation de la production locale de granulés bois

MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Claire Marie GENESTAR, DAEE Béatrice KLEIJWEGT, DACDL</p> <p>Services impliqués : DAEE : service environnement et aménagement rural, service route DPDE DACDL</p> <p>Partenaires techniques : ADEME, CRPF, pôle d'excellence rural du Pays Civraisien, CNFPT, Futurobois, Chambre des Métiers et de l'artisanat, CAPEB</p>	<p>Calendrier prévisionnel : Instauration d'une aide à l'installation de chaudière bois : 2008 (refonte du PADC) Autres actions : 2009 - 2014</p> <p>Incidences financières : Coût estimé de l'opération : Aide aux collectivités : 500 000 € Développement de la filière : 60 000 € Total : 560 000 €</p> <p>Participation du Département : 560 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis : Pas de financement potentiel identifié à ce jour</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Suivi tous les deux ans en interne de l'avancement du programme d'actions</p>	<p>Indicateurs de résultats : Nombre de dossiers de demande de subvention Nombre de personnes participant aux dispositifs de formation et de sensibilisation Taux de réponse au questionnaire pour les artisans Evolution de la filière d'approvisionnement en Vienne Evolution du ratio d'installations bois énergie en Vienne par rapport aux autres départements du Poitou-Charentes Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

26. VALORISATION DES PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE DANS L'ECO-HABITAT

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'agriculture départementale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la structuration de filières innovantes dans le domaine des agro-matériaux sur le territoire départemental. <p>En effet, La valorisation des produits agricoles en agro-matériaux permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture de la Vienne en développant de nouvelles filières qui aboutissent à la création de nouveaux débouchés et à l'implantation d'unités de transformation/commercialisation locales. - de diminuer les émissions de gaz à effet de serre : la production des isolants naturels demande 8 à 15 fois moins d'énergie que la production de laine de verre. <p>Or, ces filières sont encore très peu développées, non structurées au niveau départemental. A l'échelon national, les expériences sont encore assez peu nombreuses. Il existe un potentiel d'action et d'innovation important pour la collectivité dans ce domaine.</p> <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement - Maîtrise directe 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le projet consiste à s'appuyer sur les atouts agricoles du département pour accompagner la mise en place de filières innovantes dans le domaine des agro-matériaux. Les possibilités sont nombreuses : filière chanvre, filière paille, filière laine de mouton, etc.</p> <p>Les produits sur lesquels il paraîtrait intéressant de travailler, à priori, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la laine de mouton : valorisation comme isolant dans l'habitat. - le chanvre : valorisation du chanvre comme isolant ou pour la fabrication de matériaux composites. <p>La valorisation de ces deux types d'agro-ressources permettrait donc de travailler à la fois sur les filières végétales et animales, mais aussi sur des territoires de production différents: expériences de production de chanvre existant dans le châtelleraudais, le civraisien et production de laine de mouton dans le montmorillonnais.</p> <p>Toutefois, il ne s'agit que de deux propositions, le champ des possibles est en réalité beaucoup plus vaste ; il peut être intéressant de travailler sur d'autres filières.</p> <p>La mise en place d'un comité de pilotage animé par le Département (regroupant agriculteurs, organisations agricoles, entreprises de transformation et de commercialisation spécialisées dans l'écohabitat, ADEME) permettra de déterminer en concertation les filières de valorisation sur lesquelles il serait intéressant de travailler au niveau départemental et de mettre en œuvre un projet partenarial de développement sur la valorisation des agro-matériaux, animé et coordonné par la collectivité.</p> <p>L'action du département consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animer un comité de pilotage autour de ce thème afin de faire ressortir les possibilités d'action, - étudier la faisabilité technico-économique des projets proposés par le Comité de Pilotage, - accompagner la structuration des filières : organisation, transformation, commercialisation.

MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Claire Marie GENESTAR, DAEE Catherine GUILLAUME, DPDE</p> <p>Services impliqués : DAEE, DPDE, DACDL</p> <p>Partenaires techniques : Pôle éco-industries Poitou-Charentes, Négociants en laine de mouton, Chambre d'Agriculture, FRCIVAM</p>	<p>Calendrier prévisionnel : Durée de réalisation : 2009-2014 2009 : constitution et réunion d'un comité de pilotage autour de ce thème. Diagnostic de situation. Choix d'une ou deux filières à structurer, accompagner. Elaboration d'un programme d'actions, d'un budget. A partir de 2010 : accompagnement, structuration des filières.</p> <p>Incidences financières : Coût estimé de l'opération : Etude : 15 000€ Accompagnement de l'implantation d'une entreprise : 60 000 € Coordination de la filière : 40 000 € Total : 115 000 €</p> <p>Participation du Département : 115 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis Pas de financement potentiel identifié à ce jour</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Bilan réalisé en interne à mi-parcours en 2010 et en 2013</p>	<p>Indicateurs de résultats : Quantité d'éco-matériaux d'origine agricole produits en Vienne</p> <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

27. SOUTIEN A LA PLATEFORME REGIONALE DE CO-VOITURAGE

DESCRIPTION	
<p>Objectif recherché : Inciter les citoyens du Département à co-voiturer pour limiter l'impact de leur déplacement sur l'environnement</p> <p>Forme de l'action : - Financement</p>	<p>Description sommaire de l'action : Il s'agit de construire une plateforme de covoiturage sur le web avec des fonctionnalités de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentation cartographique des trajets - standard téléphonique - garantie retour - calcul et répartition des frais entre covoitureurs - rédaction d'une charte des bonnes pratiques du covoiturage - évaluation du fonctionnement du site et production de statistiques - ... <p>Cette action participe à la mise en œuvre du Plan d'éco-mobilité du Conseil général et va au-delà en proposant un service de covoiturage au plus grand nombre.</p> <p>La possibilité est donnée à chaque collectivité de personnaliser l'outil et de l'intégrer à son propre site web tout en gardant une base de données mutualisée à l'échelle régionale.</p> <p>L'action est coordonnée par la Région Poitou-Charentes, le Conseil général participant à celle-ci au travers d'un groupement de commande.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote : Région Poitou-Charentes, Patrick PICHON, Direction des transports</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Partenaires techniques : Région Poitou-Charentes</p>	<p>Calendrier prévisionnel : 2009-2013</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Total : 25 000 € (Part du Conseil général uniquement)</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi : Suivi réalisé par la Région Poitou-Charentes</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre de visites sur le site Web Nombre d'inscrits sur le site Web Nombre d'appels au standard téléphonique</p>

28. SOUTIEN AU POLE DE COMPETITIVITE MTA

POUR MEMOIRE

DESCRIPTION	
Objectif recherché : Soutenir les projets du pôle de compétitivité « Mobilité et Transports avancés » autour du véhicule propre	Description sommaire de l'action : Le pôle de compétitivité « Mobilité et Transports Avancés » (MTA) a été labellisé en 2005. Il doit permettre de développer l'activité industrielle des entreprises de l'automobile, notamment de la région, par le rapprochement d'acteurs publics et privés, du domaine de l'industrie, de la formation et de la recherche.
Forme de l'action : - Maîtrise directe - Financement - Incitation, soutien technique	Son activité porte notamment sur l'énergie électrique embarquée, les technologies hybrides, les expérimentations et essais sur des véhicules hybrides et sur les carburants et matériaux d'origine végétale Le Conseil Général soutiendra les projets du pôle par le biais d'une contribution à son fonctionnement et d'aides à l'investissement.
MISE EN OEUVRE	
Pilote : Catherine GUILLAUME, DPDE	Calendrier prévisionnel : Action déjà engagée
Services impliqués : DFAG, DPDE, DAEE	Incidences financières : Coût pris en compte pour ce programme : 0 €
Partenaires techniques :	<i>Pour mémoire :</i> Aide de 9M€ pour 2008 - 2013
SUIVI et EVALUATION	
Méthode de suivi : Suivi réalisé dans le cadre du projet pôle MTA	Indicateurs de résultats : Nombre de projets de recherche validés Chiffre d'affaires du secteur des véhicules propres en Vienne



Sensibilisation et communication

29. SENSIBILISATION DES HABITANTS DE LA VIENNE A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les habitants sur leur incidence sur le changement climatique - Limiter les émissions de gaz à effet de serre en Vienne - Développer les énergies renouvelables <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe (prestataire et en régie) 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le Conseil Général de la Vienne mène déjà plusieurs actions de sensibilisation des habitants sur la lutte contre le changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposition « Découvrons et protégeons notre planète » en cours de diffusion dans les collèges, - guide d'évaluation environnementale pour les habitants édité à 65 000 exemplaires. <p>De même, d'autres acteurs mènent également des actions en Vienne sur ce thème, par exemple le forum de l'environnement auquel participe le Département et les trois points info énergie.</p> <p>Ces actions pourront être renforcées dans le cadre d'un programme spécifique qui sera défini et mis en œuvre par un prestataire externe. Ce programme insistera sur les économies financières à réaliser par la maîtrise de l'énergie. Il comprendra notamment des articles dans Vivre en Vienne et sur le site Internet du Conseil général, ainsi qu'un concours de nouvelles dans les collèges et pour les adultes via la Bibliothèque départementale de la Vienne sur le changement climatique.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Bénédicte NORMAND, DAEE</p> <p>Services impliqués :</p> <p>DAEE, Bibliothèque départementale de la Vienne, Direction des Collèges, DACSE</p> <p>Partenaires techniques :</p> <p>Enseignes de la grande distribution, Chambre du Commerce et de l'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, CPIEs, ADEME, Fondation Nicolas Hulot, Comité 21, Rectorat, SOREGIES</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action déjà engagée : pour partie - durée de réalisation : 1 an et demi (6 mois d'études et de préparation et 1 an de réalisation) <p>Incidences financières :</p> <p style="text-align: center;">Coût estimé de l'opération : 110 000 € Participation du Département : 110 000 €</p> <p>Partenaires financiers pressentis :</p> <p>SOREGIES</p>
SUIVI et EVALUATION	
<p>Méthode de suivi :</p> <p>Evaluation en interne à la fin du programme par un questionnaire de satisfaction envoyé à un échantillon de la population départementale</p>	<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>A définir lors de l'élaboration de l'action. Seront analysés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de population touchée par les actions - Le taux de satisfaction de la population - L'incidence sur leur comportement par rapport au changement climatique (éco-gestes, investissement,...) <p>Quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée</p> <p>Efficacité de l'effet de levier : quantité de gaz à effet de serre évitée ou séquestrée par euro investi (en incluant les frais de personnel)</p>

30. COMMUNICATION ET VALORISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

DESCRIPTION	
<p>Objectifs recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les actions réalisées par le Conseil général en matière de lutte contre le changement climatique auprès des habitants de la Vienne <p>Forme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise directe 	<p>Description sommaire de l'action :</p> <p>Le programme d'actions sera mis en valeur par une communication adaptée auprès des habitants de la Vienne.</p> <p>Cette communication sera élaborée et mise en œuvre par l'ensemble des services mettant en œuvre des actions.</p> <p>A titre d'exemple, la réalisation régulière d'articles dans la presse locale, dans le magazine Vivre en Vienne et sur le site Internet du Conseil général, ainsi que la présence du Conseil général lors de l'inauguration d'équipements réalisés dans le cadre de ce programme constituent autant d'éléments pouvant concourir à la valorisation des actions du Département en matière d'énergie.</p>
MISE EN OEUVRE	
<p>Pilote :</p> <p>Tous les services mettant en œuvre des actions, en lien avec le service communication</p> <p>Services impliqués :</p> <p>Tous les services</p>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>- 2009 à 2014</p> <p>Incidences financières :</p> <p>Coût pris en compte pour le programme : 0 €</p>



Plan Climat du Conseil Général de la Vienne 2009 - 2014

Contact :
Conseil Général de la Vienne - DAEE
Service Environnement et Aménagement rural
05.49.62.91.74